

Fourniture d'eau potable Tarif de l'eau potable

Valable dès le 1er janvier 2015

Application.

Pour tous les usagers raccordés au réseau d'alimentation en eau potable du Service des eaux de la commune de Saint-Imier.

Ce tarif n'est pas applicable à la fourniture d'eau potable aux communes et aux syndicats des eaux voisins ayant des clients finaux.

Taxe de base.

Taxe de base selon la consommation par trimestre	Taxe trimestrielle Hors TVA [CHF]	Taxe trimestrielle TTC (TVA 2.5%) [CHF]
de 0 à 70 m ³	CHF 85	CHF 87
de 71 à 100 m ³	CHF 182	CHF 187
de 101 à 150 m ³	CHF 260	CHF 267
de 151 à 200 m ³	CHF 370	CHF 379
de 201 à 250 m ³	CHF 475	CHF 487
de 251 à 300 m ³	CHF 580	CHF 595
de 301 à 400 m ³	CHF 730	CHF 748
de 401 à 500 m ³	CHF 940	CHF 964
de 501 à 700 m ³	CHF 1'220	CHF 1'251
de 701 à 1000 m ³	CHF 1'605	CHF 1'645
de 1001 à 1500 m ³	CHF 2'635	CHF 2'701
de 1501 à 2000 m ³	CHF 3'250	CHF 3'331
plus de 2000 m ³	CHF 5'200	CHF 5'330

Prix de consommation.

Pour tous les m³ consommés :

Hors TVA

CHF 1.80

TTC

CHF 1.85

Taxe unique de raccordement

La taxe de raccordement se calcule en fonction du volume bâti SIA, exprimé en m³.
Un montant minimum correspondant à 200 m³ sera facturé dans tous les cas.

Volume bâti SIA	Hors TVA
Pour les 1000 premiers m ³ :	3,00 CHF/m ³
Pour les 2000 m ³ suivants:	1,50 CHF/m ³
Pour tous les m ³ supplémentaires:	0,75 CHF/m ³

Dispositions générales.

Ce tarif est basé sur les articles 28 et suivants du règlement concernant l'alimentation en eau entré en vigueur le 1er juillet 2006.

Dispositions finales.

Le présent tarif a été approuvé par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014. Il peut être modifié en tout temps.

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Président



Le Secrétaire

